



Mon employeur refuse ma démission et souhaite une rupture conv

Par Julien seria, le 12/01/2017 à 00:52

Bonjour,
Merci pour vos réponses futures,

Je suis en cdi depuis 1 ans et demi en tant que commercial, depuis quelques temps je souhaite changer de emploi et j ai justement une proposition de embauche d une entreprise avec qui j espérait depuis quelques années collaborer.

J ai donc prévenu mon employeur actuel par téléphone en lui indiquant que je souhaite quitter le entreprise, ce dernier l a très mal pris car d après lui je le met dans la m....et ce n'est pas correct de ma part même si je respecte mon préavis de 1mois, s en ai suivi quelques menaces du genre je connais bcp de monde (sous entendu je vais te faire une mauvaise réputation) je préfère ne pas relever ses coup de pression, lui indique que mon intention de démissionner est irrévocable et que je souhaite un entretien afin d en parler et de lui remettre ma lettre en main propre.

3 jours après, mon employeur m appel et souhaite faire une rupture conventionnelle plutôt qu une démission en m'expliquant que cela était mieux pour moi car droit au assedic si ma période d'essai se passera mal avec mon nouvel employeur.

Je trouve sa louche et j ai peur qu il essaye de faire exprès de mal remplir la demande de rupture afin qu elle soit refusé et donc cela rallongerait mon départ.

Comment puis je éviter cela ?? Dois-je lui forcer la main pour qu il accepte ma démission et être sûr que je serais bien libre dans un mois ??

De plus mon employeur me fourni des avantages en nature comme une voiture de fonction (non spécifier sur la feuilles de paie mais uniquement dans le contrat) et une aide au logement car j ai besoin de faire de l administratif dans le cadre de mon métier et je dois donc posséder un bureau et stocker des dossiers (mon entreprise est à plus de 300km de mon domicile), la aussi rien ne apparaît sur la feuille de paie mais chaque mois je lui envoi une lettre réclamant cette indemnité afin qu elle soit versée.

Mais dans le cas de la rupture conventionnelle dois-je déclarer se loyer, afin de calculer mes indemnités légal de départ.

J ai rdv dans 2j et je ne sais pas où j en suis car j ai peur de me faire avoir, que ma promesse de embauche ne tiennent plus car je leur avait stipulé un préavis de un mois et donc de me retrouver sans emploi ni indemnité.

Merci de avoir porté attention à mon histoire.

Par **P.M.**, le **12/01/2017** à **08:57**

Bonjour,

Vous avez eu en face de vous un héros qui préfère, plutôt que vous démissionniez, vous payer une indemnité de rupture conventionnelle...

Je pense plutôt, pour répondre à votre interrogation, que cela cache une intention qu'il est seul à connaître de manoeuvres dont vous risquer de payer les frais...

Par **Julien seria**, le **12/01/2017** à **19:44**

Merci de vos réponses, cela me conforte et je vais opter pour la démission même si je n ai pas les assedic si ma période d essaie ne serait pas concluante avec mon nouvel employeur.

Je suis convoqué demain pour en parler avec lui, je vous feraient un petit retour.

Merci pmtedforum et janus2fr d avoir pris le temps de me répondre